

L'inspecteur d'Académie  
Directrice des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale du Finistère

à

Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'établissement

**CABINET**

Quimper, le 12 juin 2009

N/Réf. : BK/JLS/DN/N° 09-85

Objet : poids des cartables

Dossier suivi par  
Jean-Luc STRUGAREK

Téléphone  
02 98 98 98 08

Télécopie  
02 98 98 98 00

Mél.  
Ce.cab29  
@ac-rennes.fr

1, boulevard du  
Finistère  
29558 Quimper cedex 9

Site internet  
[www.ac-rennes.fr/ia29](http://www.ac-rennes.fr/ia29)

Le conseil départemental de la FCPE du Finistère est fortement engagé sur la question de l'allègement du poids des cartables.

Je vous rappelle la circulaire n° 2008-002 du 11 janvier 2008 qui incite à une réflexion à ce sujet dans les établissements scolaires.

Je vous remercie par avance de bien vouloir veiller à ce que ce sujet du poids des cartables soit porté à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration afin que des échanges puissent être conduits, en prévision de la prochaine rentrée scolaire.

Je vous remercie de votre engagement dans cette question de santé publique.



Brigitte KIEFFER